

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONGES (1 ^{re} ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La police russe à Paris. — La convention franco-Canadienne.

Les divulgations au sujet des agissements d'une police russe à Paris, sont d'une nature peu flatteuse pour les procédés du gouvernement du tsar. Il apparaît qu'à Saint-Petersbourg on est aussi peu scrupuleux sur le choix des hommes que sur celui des moyens.

Il importe donc de dégager aussi complètement que possible, la République de toute solidarité dans des faits dont une tolérance trop grande nous ferait complices.

Trop souvent, la police française a été en rapport avec ces agents secrets russes qui, sous prétexte de dévoiler des complots, en organisent parfois, et se sont montrés, en maintes circonstances, de véritables anarchistes. Personne n'ignore que les dessous de la police russe sont, même en Russie, pleins de mystères redoutables. L'assassinat d'Alexandre II a été favorisé par le service de la sûreté, qui voulait supprimer un souverain disposé, à ce moment, à accorder une Constitution. Il n'est pas prouvé que des agents secrets n'aient pas été mêlés à des attentats nihilistes plus récents.

Sans doute, la France ne peut pas empêcher le gouvernement de Nicolas II d'entretenir à Paris un personnel de renseignements; mais ce qui est notre droit et notre devoir, c'est de demeurer en dehors de cette police clandestine, de n'avoir aucun contact avec elle, de l'ignorer en un mot.

La convention franco-canadienne vient d'être enfin votée par la Chambre, après avoir été adoptée par le Sénat. Nous en sommes fort heureux. La convention ne donne pas à tous les intérêts les satisfactions espérées. C'est inévitable. Qui dit « convention » dit concessions mutuelles. On ne peut pas traiter avec quelqu'un sur ce principe: « Tout prendre, ne rien donner ». Chacun des pays qui signe un traité a le droit d'y trouver certains avantages. Remarquons d'ailleurs que les avantages de l'un n'indigent pas nécessairement un préjudice à l'autre.

Dans l'espèce, en ce qui concerne la convention franco-canadienne, c'étaient surtout les éleveurs qui se plaignaient. Ils redoutaient l'invasion du bétail canadien venant concurrencer dangereusement le bétail français. M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a en quelques mots très énergiques démontré que ces craintes étaient chimériques. Si l'élevage français avait été menacé par la convention, il n'y eût jamais donné son assentiment, et la commission des douanes ne l'aurait pas davantage approuvée.

La viticulture française et notre commerce retireront de la convention d'appréciables avantages. Si, rien qu'à considérer les intérêts économiques, il y aurait déjà bien des raisons de féliciter le gouvernement d'avoir conclu un arrangement commercial fort utile, à notre avis l'intérêt politique l'emporte encore sur les intérêts économiques. Trop de Canadiens sont de race française et ont gardé pour la France des sympathies trop vives pour que nous puissions considérer le Canada comme un pays complètement étranger. Nous lui devons le traitement d'une nation particulièrement favorisée. Souhaitons qu'à la faveur de la convention votée, nos rapports avec le Canada deviennent de plus en plus fréquents et de plus en plus cordiaux.

A L'ÉTRANGER

Le nouveau chancelier allemand.

La lettre adressée à M. de Bulow par Guillaume II et la décoration de l'Aigle noir en diamants, n'empêchent pas d'ap-

percevoir clairement que l'ancien chancelier est congédié. Comme le personnage d'une opérette bien connue, il faut s'écrier: trop de fleurs!

La pensée du kaiser est très apparente; c'est un départ définitif qu'il signifie à M. de Bulow en lui souhaitant beaucoup de bonheur dans sa vie de retraite. L'empereur en avait assez d'un chancelier essayant de trouver un appui dans le Parlement. Cette tentative lui avait fort déplu, et on peut considérer la carrière de M. de Bulow comme terminée, à moins d'un changement de régime, ce qui est improbable.

Que sera le nouveau chancelier, considéré généralement comme un homme peu marquant? On va le voir à l'œuvre, mais l'opinion assez générale en Allemagne est qu'il ne sera qu'un intérimaire. Le Reichstag a deux ans seulement à vivre; il est fort possible que M. de Bethmann-Hollweg ne soit à son poste que jusqu'aux nouvelles élections générales, et qu'après la consultation du pays, le kaiser prenne un chancelier de plus haute envergure.

LE FURETEUR.

AGENTS PROVOCATEURS

Elle est vraiment bien extraordinaire cette histoire Landesen-Harting, extraordinaire comme il convient à une histoire qui se déroule dans le monde de la police, et de la police russe. On sait que M. Bourtzeff, journaliste russe vivant en France et appartenant au parti révolutionnaire, sinon terroriste, affirme que le général Harting, décoré de la légion d'honneur directeur de la police secrète russe à l'étranger, n'est autre qu'un certain Landesen, condamné, il y a quelques années, par contumace à Paris, à cinq ans de travaux forcés, pour fabrication et détention d'engins explosifs destinés à un attentat contre la vie de l'Empereur de Russie. Il offre, moyennant certaines garanties, d'en donner des preuves décisives, et il faut avouer que l'enquête ouverte à ce sujet par le ministère de l'Intérieur semble bien jusqu'à présent lui donner raison, sans compter que le silence gardé par M. Harting confirme tous les soupçons. Où qu'il soit en ce moment, il n'est pas sans savoir le bruit fait autour de son nom et la dénonciation en forme dont il est l'objet: rien ne lui serait plus facile que d'opposer à ces allégations un démenti, dont l'effet serait du moins suspensif jusqu'à après enquête. Il serait donc prouvé que ce Landesen était, au moment de l'organisation et de la découverte du complot terroriste, un agent provocateur, et on s'explique assez aisément qu'il ait échappé au châtiment, sinon à la condamnation, tandis que les autres accusés ont bel et bien été enfermés en prison.

J'avoue que cette histoire, bien conforme cependant à ce qu'on raconte habituellement des polices secrètes, me semble bien étrange. Je ne croyais guère pour ma part aux agents provocateurs, et je pensais volontiers que c'était là un cliché qui remontait à l'empire, qu'on conservait par habitude, qu'on utilisait dans les réunions publiques, mais qui ne correspondait à aucune réalité. Certes, je suis bien convaincu que la police a et qu'elle a toujours eu des espions un peu partout; qu'elle est parfaitement renseignée sur ce qui se passe dans le monde révolutionnaire et anarchiste, et j'estime que c'est non seulement son droit, mais son devoir, puisque sa raison d'être est la protection de la société. Qu'il y ait dans tous les groupements anarchistes ou terroristes des faux-frères, qui informent fidèlement le gouvernement de tout ce qui s'y passe et des projets formés, cela est bien certain; et ce rôle, selon la façon dont on l'envisage, apparaît comme odieux ou singulièrement grand. Il y a trahison évidemment, double visage, hypocrisie, ce qui est répugnant; mais quand on songe aux dangers que courent ces agents en cas de dénonciation toujours possible,

de soupçons vérifiés, quand on se représente ce que doit avoir de passionnant cette existence double, et, après tout, le service rendu à la société organisée, on ne peut se défendre d'une certaine admiration pour ceux qui font ce métier, sans doute assez mal rétribué et qui oblige à un invariable sang-froid, à une maîtrise de soi extraordinaire.

Mais je n'ai jamais bien compris pourquoi ces agents, dont le rôle est de dire qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Est-ce pour inspirer par là à ceux qu'ils trompent plus de confiance dans la sincérité de leurs sentiments révolutionnaires, pour prévenir les soupçons? Mais justement, étant donnée cette opinion admise de l'existence d'agents provocateurs, il me semble que cette attitude même doit paraître suspecte, que c'est le meilleur moyen de se désigner aux soupçons, et la discrétion dans ce cas me semblerait une prudence élémentaire. Est-ce pour se donner personnellement un rôle plus important, pour faire valoir davantage leurs services? Outre que cela est terriblement dangereux, ils sortiraient ainsi du rôle plutôt passif qui leur est assigné et seraient de mauvais agents. Dans tous les cas on ne pourrait reprocher au pouvoir que d'entretenir des agents, puisqu'ils deviennent provocateurs sous ses ordres et peut-être contre ses ordres; or c'est une chose admise que le rôle de ces agents est de provoquer à la violence.

Je croyais d'autant plus qu'il y avait là une légende que le jeu me semble pas mal dangereux. On n'est jamais absolument sûr, si bien renseigné qu'on soit d'arrêter un complot à temps; une initiative inattendue, une circonstance qu'on ne pouvait prévoir, peuvent soudain en hâter l'explosion, et il est certain qu'en Russie des fonctionnaires ont bel et bien été victimes de complots organisés de toutes pièces par la police, ainsi qu'on l'a vu dans l'affaire Azew. S'ils pouvaient donner leur avis là-dessus, ils trouveraient sans doute qu'il y avait là un excès de zèle inutile. De plus, rien de contagieux comme l'exemple de la violence; il est rare qu'un attentat ne soit pas suivi d'un autre, et souvent même ils procèdent par séries. Machiner le premier, même en l'étouffant à temps par l'arrestation opportune des coupables, c'est peut-être montrer le chemin à d'autres criminels que vous ne connaissez pas et qui, eux, iront jusqu'au bout. En vérité, si j'étais empereur de Russie, ce que je ne souhaite pas, je n'aimerais pas beaucoup que ma police organisât ainsi des complots contre ma personne ou celle de mes ministres: je lui demanderais seulement de tâcher d'empêcher d'aboutir ceux qui se forment spontanément.

Mais voilà, je ne suis pas empereur de Russie, ni policier, et je n'y connais sans doute rien.

H. BERNARD.

Chambre des Députés

Séance du 15 Juillet 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique générale. M. Wilm prend la parole et fait entendre de vives critiques contre le gouvernement.

M. Jaurès succède à M. Wilm: il soulève la question de la police russe qui fonctionne à Paris. M. Jaurès demande la suppression de ces administrations occultes qui traquent les réfugiés, les étudiants russes.

M. Clemenceau répond que c'est fait. Puis M. Jaurès continue en répondant au discours de M. Clemenceau et parle des dernières élections législatives où les candidats socialistes ont été élus par la réaction.

M. Jaurès conteste quelques-unes de ces accusations mais ne précise rien.

M. Thierry-Cazes plaide la cause du scrutin d'arrondissement, combattu vivement par de précédents orateurs.

MM. Compère-Morel et Mille, députés socialistes se défendent d'être les élus des cléricaux.

MM. Lafferre et Sarraut déclarent que l'hervéisme est le fossé qui sépare les radicaux et les socialistes.

La discussion générale est close: plusieurs ordres du jour sont déposés.

Le premier de MM. Varenne, Benoist et Reinach réclame la mise en tête de l'ordre du jour pour la rentrée de la réforme électorale.

Après quelques mots de M. Barrès, cet ordre du jour est adopté par 448 voix contre 99.

La réforme électorale sera donc discutée à la rentrée d'octobre.

L'ordre du jour de MM. MALVY et Larquier, est ainsi conçu: « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans sa ferme volonté pour réaliser, avec le concours d'une majorité exclusivement républicaine, le programme de réformes démocratiques et sociales et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Précisément, M. Binet propose une addition ainsi conçue:

Et résolue à faire œuvre d'apaisement par une mesure de clémence à l'égard des fonctionnaires des postes révoqués.

M. F. Buisson, qui a déposé un ordre du jour analogue, déclare se rallier à la formule de M. Binet.

D'autre part, M. Jaurès propose également une addition ainsi conçue:

Prenant acte de sa déclaration relative à la suppression des polices étrangères fonctionnant en France.

M. Clemenceau accepte l'addition de M. Jaurès, mais il repousse celle de M. Binet. Les auteurs de l'ordre du jour de confiance font une déclaration analogue.

M. Buisson insiste, déclarant qu'il ne demande pas, en réalité, au gouvernement de prendre un engagement quelconque, mais tout de même de faire espérer aux révoqués leur réintégration.

M. Clemenceau déclare que le gouvernement est convaincu que ce serait un mauvais service rendu au pays en réintégrant les postiers révoqués; ce serait encourager une troisième grève. Il n'accepte pas l'ordre du jour de M. Binet.

La première partie de l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement et exprimant la confiance, est, après pointage, adoptée par 333 voix contre 151.

La deuxième partie, c'est-à-dire l'addition de M. Jaurès, est votée à mains levées.

La troisième partie: « Et repoussant toute addition », est ensuite mise aux voix. Comme le gouvernement a posé sur ce point la question de confiance, le pointage est obligatoire.

Cette troisième partie est adoptée par 284 voix contre 177. L'ensemble est ensuite voté par 345 voix contre 90.

Séance du 16 juillet 1909

Dans la séance du matin, la Chambre a discuté les conclusions de la commission d'enquête sur la marine.

M. Aïdy signale la formation d'un syndicat de sociétés de construction de matériel de guerre.

M. de Lavrignas et M. Dupourqué font entendre diverses critiques.

Dans la séance de l'après-midi présidée par M. Brisson, M. Jaurès pose une question au sous-secrétaire d'Etat aux postes au sujet d'une note invitant les employés de hâter l'expédition des télégrammes relatifs à la maison Louis Dreyfus et d'assurer la priorité de ces télégrammes.

Après explications de M. Symian et Barthou, l'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion de l'enquête sur la marine: M. Braud défend les intérêts du port de Rochefort et M. Thomson réfute les critiques contre la marine.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 15 juillet 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Cruppi, ministre du commerce, dépose un projet de loi tendant à suspen-

dre la loi du 2 avril 1889 sur le monopole du pavillon entre la France et l'Algérie, et portant création d'un conseil permanent d'arbitrage.

Le gouvernement dit-il, ne pourrait pas admettre que l'Algérie fût privée de la faculté d'exporter ses produits en France, et inversement que la France fût mise dans l'impossibilité d'envoyer ses produits en Algérie. Le projet de loi a pourvu à cette situation. Il appartient à la commission des douanes de l'examiner. Le gouvernement désire être entendu par elle.

Après quelques observations de M. Laroche de Cuverville, de M. Lecour-Grandmaison et de M. Rouvier, M. Viger, président de la commission des douanes, vient déclarer que la commission vient d'être convoquée d'urgence. Elle entendra vendredi le gouvernement et aussi ceux des membres de l'Assemblée qui le désireront.

Le Sénat adopte à l'unanimité de 278 voix le projet de loi portant ouverture de crédits pour le service des pensions civiles.

On adopte ensuite, sur le rapport de M. Courrégélongue, la proposition de loi tendant à modifier les deux derniers paragraphes de l'article 9 de la loi du 30 mai 1899 (régime des boissons).

M. Waddington dépose le rapport de la commission de l'armée sur le projet, retour de la Chambre, concernant l'augmentation de l'artillerie. Ce rapport conclut au maintien du texte voté par le Sénat.

L'urgence est déclarée, et la discussion est fixée à vendredi.

Après un échange d'observations entre MM. Lemarié, Guillé, Grosjean Gervais, rapporteur, et le ministre de la guerre, le Sénat adopte définitivement le projet relatif à la réquisition des automobiles, dont plusieurs articles avaient été, mardi, renvoyés à la commission.

Et la séance est levée.

Séance du 16 Juillet 1909

Le Sénat déclare l'urgence pour la discussion du projet de loi relatif à la création d'une médaille du Maroc, et reprend la discussion du projet relatif à l'augmentation de l'artillerie, une disposition fixant à 42 le nombre de régiments de campagne est rejetée et l'ensemble du projet est voté.

Le Sénat renvoie au lendemain la discussion du projet relatif au monopole du pavillon.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Au Maroc

La situation à Fez

On mande de Fez qu'une escarmouche a eu lieu entre les Cheraga, tribu soumise au makhzen, et les Hyaina; ceux-ci auraient eu le dessous.

On dit également que quelques fractions des Hyaina ont demandé l'amani; mais Bagdali, chef de la méhalla chérifienne, leur aurait répondu que toute réconciliation était impossible tant qu'elles ne livreraient pas le khalifa du Rogui qui se trouve dans leur territoire.

El-Krissi, chef de la méhalla campée chez les Beni-M'tir, ayant appris que quelques chefs étaient en relations avec Mouley-El-Kébir, les convoqua dans son camp, sous prétexte de leur communiquer les conditions du sultan pour le rappel de la méhalla et les fit arrêter et envoyer sous bonne escorte à Fez.

La mission marocaine à Madrid

M. Allende-Salazar a commencé à étudier la note remise par l'ambassadeur d'Hadif. Dans les cercles diplomatiques, on croit que la plupart des demandes formulées seront repoussées.

Le gouvernement adoptant l'opinion soutenue par M. Merry del Val devant Hadif, il est presque impossible de faire la concession à Hadif de nouvelles ressources financières.

Le gouvernement refusera d'évacuer les positions occupées dans le Rif. On s'entendra relativement aux

indemnités réclamées par M. Merry del Val et aux autres questions soulevées par celui-ci à Fez.

Le Voyage de M. Fallières

Les escadres du Nord et de la Méditerranée ont quitté Brest le 15 à onze heures pour le Havre, sous le commandement du vice-amiral Jauréguiberry.

Le cuirassé *Vérité*, dont les aménagements pour la réception du tsar ne sont pas terminés, appareillera pour Cherbourg le 22. On active les réparations au croiseur *Gloire*, afin qu'il soit prêt pour l'arrivée à Cherbourg des souverains russes.

Le préfet maritime est parti sur l'avis *Buffle* pour le Havre pour saluer le président de la République.

Le remorqueur *Moufflon* est parti pour se mettre, au Havre, à la disposition de la presse.

Pendant le voyage de M. Fallières au Havre et à Cherbourg, un poste de télégraphie et de téléphonie militaire sans fil sera en communication constante avec les bâtiments de guerre mouillés soit devant le port du Havre soit dans la rade de Cherbourg. M. Fallières, sera accompagné de M. Picard, de M. Barthou et de M. Doumergue.

La révolution en Perse

Le combat a continué toute la nuit et toute la journée du 14 presque sans accalmie. Les constitutionnalistes ont cherché à plusieurs reprises à rompre les lignes des cosaques; mais leurs efforts sont demeurés infructueux. De leur côté, les cosaques ont cherché à se frayer un chemin jusqu'aux remparts, afin d'évacuer la ville. L'artillerie des cosaques persans a tiré sans arrêt, et quelques schrapnells ont atteint des maisons européennes, situées non loin de la légation d'Angleterre. Ces projectiles étaient dirigés contre des révolutionnaires qui tiraient des toits des maisons voisines.

Au dehors de Téhéran, le schah a pris ses dispositions; les troupes ont occupé une ligne de hauteurs à cinq kilomètres environ au nord-est de la ville, et de là on a canonné sans interruption pendant toute la journée le palais du Parlement, la porte de Doshantepe et les autres points occupés par les constitutionnalistes. La cavalerie a évolué sans résultat bien apparent. L'artillerie des cosaques a prêté son appui au bombardement, dont on ignore encore les résultats.

Les Bakhtiariis ont reçu 500 hommes de renfort. On évalue à 2.500 environ le nombre des révolutionnaires dans la ville, y compris les Caucasiens.

Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Gaston Méry, rédacteur à la *Libre Parole*, conseiller municipal de Paris (faubourg Montmartre).

— A Nîmes, le monument Bernard Lazare, érigé dans le jardin de la Fontaine, a été mutilé à coups de marteau. Le buste a été complètement détruit.

— L'Association scientifique internationale d'agronomie vient de clore une courte réunion internationale, tenue à Paris, dans le but de préparer le congrès international d'agronomie coloniale et tropicale qu'elle doit tenir à Bruxelles, au mois de mai 1910.

— Dans la nuit du 14 au 15 juillet, sept fils télégraphiques ont été coupés à Liévin. Un acte analogue avait encore été commis dans les environs, la nuit précédente.

— Les fameux bandits de la Drôme, David, Bérurier et Liotard, condamnés à mort, ont signé leur recours en grâce.

— Un vieillard de 71 ans, M. Waton parti de New-York le 15 mars est arrivé à San-Francisco après avoir marché 3.895 milles en 104 jours.

— Le maire de Venise a donné 24 heures aux commerçants de cette ville pour faire disparaître toutes les enseignes allemandes; on ne tolérera plus que les enseignes françaises et italiennes.

CHRONIQUE LOCALE

ÉLECTION SÉNATORIALE
du 8 Août 1909

CANDIDAT RADICAL
Designé par le Congrès Républicain

J. LOUBET
Conseiller général

L'élection sénatoriale

Le Congrès de Figeac

Dimanche onze juillet a eu lieu à Figeac — sous la présidence de l'honorable et sympathique M. Cocula, sénateur du Lot, — un Congrès auquel avaient été convoqués les députés républicains de l'arrondissement. La presque unanimité des municipalités républicaines y étaient représentées par les députés mêmes qu'elles avaient élus le dimanche précédent.

CENT DIX-NEUF députés, exactement, ont répondu personnellement à la convocation; VINGT autres députés, s'étant trouvés dans l'impossibilité de se rendre à Figeac, s'étaient fait représenter par leurs co-députés et leur avaient donné mission de prier le Président du Congrès d'affirmer nettement, en leur nom, leur adhésion aux décisions de l'Assemblée et à la candidature qui recevrait l'approbation de la majorité.

En tout, par conséquent, 139 députés républicains avaient répondu à la convocation. Après la formation du bureau, composé du dévoué sénateur Cocula, président, de M. Bécays le vaillant député de Figeac, des conseillers généraux et d'arrondissement républicains de Figeac, le Président donne connaissance de ces adhésions ainsi que de la lettre suivante que lui a adressée M. Louis-Jean Malvy, député de Gourdon.

9 juillet 1909.

Mon cher Président,

Obligé de représenter dimanche au Congrès de Lyon le bureau du Comité Exécutif du parti radical et radical-socialiste, je ne pourrai, à mon grand regret, assister au Congrès de Figeac.

Je désire cependant que l'unité d'action, que l'effort commun des 3 élus radicaux du Lot ne puissent être mis en doute par nos adversaires.

Aussi je vous prie de faire savoir à nos amis que je respecte, comme Bécays et vous, les traditions établies par nos aînés.

Le Congrès de Figeac est utile pour maintenir l'unité et la cohésion des forces républicaines du département du Lot; j'accepterai les décisions de ce Congrès.

Croyez, mon cher président, à mes sentiments bien cordialement dévoués.

L.-J. MALVY.

M. Cocula prononce alors les paroles suivantes :

Citoyens,

Je ne saurais trop remercier mes amis de l'arrondissement de Figeac, du précieux témoignage de haute estime qu'ils viennent de me donner en m'appelant à la présidence de ces nouvelles assises républicaines.

Ils savent combien je suis heureux de contribuer dans la mesure de mes forces, au maintien de l'union et de la discipline du parti, seules garanties de nos futurs succès.

On pourra discuter le caractère ou l'opportunité d'un Congrès d'arrondissement, à la veille d'une élection sénatoriale; personne n'osera en contester l'importance.

Son utilité proclamée par nos anciens chefs, organisateurs du parti républicain dans ce pays, les De Verninac, les Vival, les Talou et tant d'autres, s'imposera dans notre départe-

ment, jusqu'au jour où les républicains n'auront plus d'ennemis à combattre ou à redouter.

Et déjà, escomptant nos divisions, on nous annonce que les réactionnaires se préparent à la lutte. Ils ont enfin trouvé un candidat ? Tant mieux, citoyens; le combat sera plus loyal et le résultat plus net. Mais soyez persuadés qu'ils refuseraient demain la bataille, s'ils se trouvaient en présence d'un seul candidat républicain.

Quoi qu'il en soit, rassurez-vous; la journée du 8 août 1909, marquera soyez-en certains, une nouvelle et belle victoire républicaine.

Et c'est précisément parce qu'ils sont conscients du danger, que les députés républicains du Lot, se réunissent en Congrès préparatoire d'arrondissement. Ils n'ont pas encore oublié la cruelle leçon de 1906.

Citoyens,

Inutile d'insister auprès de vous qui avez donné de si nombreux exemples de discipline et de fidélité républicaines.

Un seul devoir me reste à remplir; celui de vous adresser mes plus vives félicitations pour l'empressement que vous avez mis à répondre en aussi grand nombre à l'appel des organisateurs de ce Congrès. Cet empressement souligne et confirme hautement, les sentiments que je viens d'exprimer au nom des députés du département tout entier. Mais en vérité, nous ne pouvions mieux attendre des vaillants et solides républicains que vous êtes, habitués à marcher en tête de notre parti dans le département du Lot.

Merci pour la République !

Cette vibrante allocution est, à maintes reprises, interrompue par les applaudissements enthousiastes de l'auditoire.

M. Larnaudie demande à son tour la parole au nom des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement républicains de Figeac; il s'exprime à peu près en ces termes :

Citoyens députés,

Après l'intéressante allocution de notre président, M. Cocula, je ne retiendrai pas longtemps votre attention, mais comme représentant de canton, j'ai, me semble-t-il, le droit et surtout le devoir d'apporter ici auprès de vous tous qui formez les meilleurs éléments de la famille républicaine d'arrondissement, des explications sur mon attitude et quelques déclarations sur la situation politique à la veille d'une élection sénatoriale.

On a coutume de dire : « le silence est d'or ». Dans ce cas, mieux vaudrait se taire; mais la qualité de chef cantonal impose des initiatives, comporte des responsabilités, faciles à esquiver sans doute, mais qu'il est nécessaire, à mon avis, de prendre hardiment, au risque de ne pas être en communauté de sentiments avec tous, pourvu qu'on ait la conviction bien arrêtée de servir le parti républicain.

Le regretté sénateur Pauliac, disparu, il y avait lieu de pourvoir à son remplacement. Les hommes passent, la fonction subsiste, et pour cette fonction il fallait trouver un autre homme.

Il apparut tout d'abord que, pour cette élection, les candidatures se produiraient nombreuses, non seulement dans notre arrondissement, mais dans les arrondissements voisins, créant de regrettables divisions, et remettant ainsi en cause cet ancien pacte, si naturel pourtant dans un département qui compte trois sièges pour trois arrondissements, ce pacte avec lequel les de Verninac, les Vival, avaient réalisé l'union de tous les républicains et obtenu cette longue série de victoires contre les réactions coalisées.

Les événements justifient ces appréhensions : il existait des candidatures multiples, le pacte des 3 arrondissements était discuté, fortement menacé. C'était de nouveau la division dans nos rangs, l'arrondissement de Figeac sacrifié, et peut-être la défaite de notre parti !

Telle est, citoyens, la situation qui a commandé à notre excellent député, M. Bécays, la convocation dont nous fumes, il y a quelques jours, l'objet, et dicté aux conseillers généraux et d'arrondissement signataires de l'appel qui vous a été adressé, cette idée d'un Congrès et d'une candidature unique.

À ce Congrès, nous semblait-il, pourraient se produire toutes candidatures; elles se manifesteraient en toute liberté devant vous qui, de par votre délégation régulière, vos convictions démocratiques, votre domicile d'arrondissement, aviez qualité pour les apprécier; et comme nous estimions que nous n'étions pas assez les maîtres de la situation pour faire fi de l'union, comme il était dangereux d'aller à la bataille en

ordre dispersé, qu'il était toujours plus nécessaire de se sentir les coudes en présence d'un adversaire qui veille, s'organise, lutte et peut-être nous divise; vous auriez, sans froissements, dans toute la sincérité d'un vote entièrement libre, départagé ces amis dont vous connaissez les aptitudes et les mérites, conseillant aux uns de rentrer dans le rang et disant aux arrondissements de Gourdon et de Cahors : M. X. ou M. Y. tel est l'homme dont nous avons fait choix pour prendre en main le drapeau de nos revendications. Par discipline, nous vous demandons de voter pour lui.

C'est, prétendra-t-on, imposer un candidat; non, c'est simplement l'indiquer. Et quand ce sera aux autres arrondissements à nous donner une indication que nous estimons nécessaire, nous nous inclinons (vifs applaudissements).

Ce système cependant n'a point de valeur. De vieux et bons amis, de sincères républicains adoptent une autre tactique et vous en expliquent le Pourquoi dans une déclaration que vous avez sans doute reçue.

Quelle solution adopter alors, qui puisse concilier les divers intérêts ?

Il en est une déjà proposée, facile, séduisante même, mais plus en théorie qu'en pratique, en considération de l'existence de candidatures d'opposition et des prérogatives d'arrondissements.

Le Congrès se bornerait à donner aux candidats l'estampille républicaine et les électeurs sénatoriaux réunis, réactionnaires et républicains, prononceraient le 8 août, en dernier ressort et en toute indépendance.

Le nombre des candidats serait illimité.

Mais alors, je proposerai aussitôt à M. Murat, conseiller général de Saint-Céré, à M. Boyer, conseiller général de Bretenoux, à M. Mage, président du conseil d'arrondissement et successeur désigné de M. Pauliac, qu'ils posent avec moi leur candidature.

Depuis de longues années, nous aussi, sommes sur la brèche, recevant force coups, même immérités, luttant énergiquement pour nos idées et nous dévouant toujours davantage à la chose publique (applaudissements).

En présence du danger et dans un but d'union, nous restions dans le rang, mais si le danger n'existe pas, si l'union est inutile, ayant été à la peine, nous voulons être à l'honneur, c'est-à-dire à la consultation du premier tour et ne le voudrions-nous pas que, dans ces conditions, les électeurs pourraient exiger pour eux et pour nous cette inoffensive satisfaction.

Et Gourdonnais et Cadurciens, forts de notre indiscipline, viendraient nous dire encore avec leurs candidats : l'ancien pacte, les électeurs en décideront le 8 août !... Plus l'on est, plus l'on rit. Prenez garde, citoyens que ce soit bien nous qui rions. L'heure est difficile, grave peut-être, car la défaite serait longtemps sans appel.

À vous tous, citoyens députés, incombe le soin de réaliser sans froissements et sans parti pris, l'union sur un seul nom, dans l'intérêt de l'arrondissement de Figeac et de la République (bravos prolongés).

Ces paroles, remplies de bon sens et de sagesse en même temps que de désintéressement, produisent une profonde impression et provoquent les bravos de l'assistance.

M. Cocula demande alors aux divers candidats qui peuvent se trouver dans la salle, de déclarer leur candidature au bureau, puis il donne la parole à M. Loubet dont le nom est accueilli par les plus vifs applaudissements.

Avec fermeté et clarté, le conseiller général de Figeac développe une heure durant son programme.

Il dit tout d'abord que respectueux de la discipline républicaine, ne voulant devoir son succès, s'il est jugé digne de représenter le département du Lot au Sénat, qu'à des suffrages républicains, il a annoncé dès la première heure qu'il ne serait candidat aux élections sénatoriales prochaines, que s'il y était autorisé par un Congrès composé de députés républicains de l'arrondissement qui avaient pu, de plus près, suivre et juger son attitude politique.

C'est dans ces conditions, dit-il, qu'il se présente devant eux.

Après avoir rendu hommage à la

mémoire du regretté M. Pauliac dont les votes au Sénat, votes toujours irréprochables au point de vue républicain, ne cesseront d'inspirer sa ligne de conduite politique, il passe à l'examen des divers articles de son programme.

Son programme est celui du parti radical et radical-socialiste auquel il a toujours appartenu. Analysant les diverses phases de la discussion de l'impôt sur le revenu et établissant une comparaison entre le projet adopté par la Chambre et les quatre contributions actuelles, il fait ressortir l'esprit de justice que ce projet introduit dans notre système fiscal.

Le principe de la progression est à son sens absolument nécessaire pour faire disparaître l'inégalité des charges résultant non seulement des contributions directes anciennes et surtout des impôts indirects qui comme on l'a dit sont progressifs au rebours et frappent plus le pauvre que le riche.

L'agriculture surtout et le petit commerce y trouveront un allègement considérable.

Le sympathique candidat est partisan du monopole au profit de l'Etat, non point sans doute des diverses branches de l'industrie, mais de celles qui sont depuis quelques années l'objet d'un véritable accaparement de la part de certains privilégiés de la fortune.

Déjà, en ce qui le concerne, la libre concurrence n'existe plus, il n'y aura donc aucun inconvénient au point de vue national à les faire passer entre les mains de l'Etat.

Parlant avec beaucoup de compétence de la question relative aux droits qui devraient atteindre les très grosses successions, il indique comment, en respectant les fortunes moyennes, le trésor pourrait y trouver des ressources considérables qui permettraient de soulager la grande masse des contribuables.

Il expose dans les lignes générales le projet des retraites ouvrières et paysannes actuellement soumis au Sénat et examine tour à tour celles des réformes les plus urgentes qui sont ou vont être portées à l'ordre du jour des deux assemblées parlementaires.

Passant aux questions qui intéressent particulièrement le département du Lot, il a voté au Conseil Général et soutiendra de toute son énergie le réseau de tramways tel qu'il a été adopté à la session d'avril dernier.

Parlant aussi des autres questions départementales, il donne l'assurance formelle qu'il continuera à apporter à leur examen son plus absolu dévouement.

« Inutile de vous dire, ajoute-t-il en terminant, que si le mandat que je solliciterai avec votre assentiment m'est confié, le département du Lot trouvera dans tous mes actes le souci constant et scrupuleux de bien défendre ses intérêts.

» Au point de vue de la politique générale, je vous ai dit quelles étaient mes aspirations, de quelle façon je concevais la solution des problèmes économiques et sociaux qui se posent devant le pays et les réformes réclamées par la démocratie et vous ne doutez pas de mon sincère dévouement à la cause républicaine.

» Le Congrès d'aujourd'hui ne saurait porter la moindre atteinte aux droits et aux prérogatives du corps électoral tout entier, ainsi qu'on l'a insinué.

» Les républicains des deux autres arrondissements les savent bien. Ils nous ont donné en d'autres circonstances la preuve de leur sincère attachement à un pacte qu'ils ont voulu dans l'intérêt des trois arrondissements.

» La signification de cette réu-

nion est des plus simples. Si vous agréez ma candidature c'est vous qui la soumettez aux députés de tout le département; vous ne faites que leur donner votre simple appréciation.

» En donnant votre agrément à une candidature unique, vous enlevez par là même aux adversaires de notre parti l'occasion de prétendre que les électeurs sénatoriaux républicains de l'arrondissement de Figeac sont désunis; vous montrerez qu'ils ont su s'organiser, qu'ils éviteront l'éparpillement de leurs suffrages et qu'ils ne veulent pas aller en désordre à une élection.

» Il n'est pas douteux que vous rencontrerez chez les électeurs radicaux des autres arrondissements cette loyauté républicaine, cette solidarité, cet esprit de collaboration grâce auxquels il nous est permis d'entrevoir le triomphe d'une politique qui est la leur en même temps que la nôtre.

De nombreux applaudissements ont interrompu les déclarations de M. Loubet, les dernières paroles ont été couvertes par de chaleureux bravos.

M. Cocula demande à l'assemblée de se prononcer par un vote et prie les électeurs d'exprimer leur avis à bulletin secret; mais de tous côtés on proteste, on tient à voter ouvertement. De façon à ce qu'aucun doute ne subsiste sur le résultat de l'épreuve, M. Cocula demande alors qu'on se prononce par assis et levé. A l'unanimité les députés se lèvent et acclament la candidature du sympathique M. Loubet.

La séance est levée mais à ce moment M. Pendaries, conseiller général, candidat aux élections sénatoriales prochaines, qui a insisté auprès du bureau pour être admis à assister à la réunion, demande à dire quelques mots.

Il déclare brièvement qu'il a tenu à se rendre à Figeac, quoique non convoqué, par déférence pour le Congrès. Il explique les raisons de sa candidature et déclare que si l'occasion s'en présente, il se montrera respectueux de la discipline républicaine.

BILAN

Les deux extrêmes se touchent : on le dit souvent; et c'est bien un fait exact.

Ouvrez un journal de droite ou un journal libéral, les mêmes critiques contre le régime actuel se retrouvent point par point : c'est donc pitié quand on nous rabâche que l'action des principaux militants de l'hérésie ne sont pas alliés aux Camelots du Roy ou aux aiglons de l'empereur.

Vindex, qui dans le *Quercinois* ne manque pas une occasion de dauber sur le régime parlementaire, sur les gouvernements républicains, tire ses principaux arguments qu'il fait siens des violences calculées que publie le *Libertaire*.

Pour le *Libertaire* comme pour Vindex, « la République soulève de dégoût et de colère le monde du travail » : elle est répugnante, méprisante, etc., etc.

L'expérience a souvent démontré et l'avenir le démontrera également, que toutes ces appréciations laissent indifférents le peuple de France.

Sans doute, rien n'est parfait encore : l'état social actuel laisse fort à désirer; beaucoup de réformes sont nécessaires, et le progrès est lent à s'accomplir.

Mais à qui la faute ? n'est-elle pas à ceux-là qui protestent contre toutes les réformes proposées, qui en retardent le vote, qui en empêchent l'application, soit par des discussions oiseuses, soit par des manifestations violentes ?

Quel est le ministère républicain qui a pu, normalement, dans le plus grand calme, poursuivre la discussion d'une loi de progrès social ?

Et cependant quel régime a fait plus pour le peuple que la République ?

Vindex désire-t-il quelques preuves de ce que nous affirmons ? Il va être servi aussitôt, et c'est avec plaisir que nous allons le satisfaire.

Voici l'œuvre de la République en faveur du peuple :

En 1881. — Lois accordant la liberté de la Presse, liberté de réunion, liberté de la librairie, de l'affichage et du colportage.

1881 à 1886. — Lois rendant l'enseignement gratuit et obligatoire, permettant aux classes pauvres de prétendre à l'accession aux plus hautes fonctions par l'intelligence et le travail.

1884. — Lois sur les Syndicats professionnels permettant le groupement pour l'étude et la défense des intérêts économiques dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

1890. — Suppression des livrets d'ouvriers.

1892. — Loi sur le travail des femmes, des enfants et des filles mineures, réglementant le travail de ces derniers dans l'industrie.

1900. — Limitation à 11 heures du travail journalier des enfants au-dessous de 18 ans, ainsi que des femmes.

1904. — Limitation à 10 heures.

1892. — Création de conseil et d'inspections du travail pour surveiller l'application des lois ci-dessus.

1901. — Création de la Prévoyance et de l'Assistance sociale et de l'Office du travail au ministère du Commerce puis, en 1906, du ministère du Travail.

1892. — Création de conseils et d'inspection en matière de différends collectifs entre patrons, employés et ouvriers. — Loi sur les délégués mineurs sauvegardant l'indépendance de ces derniers vis-à-vis des patrons.

1880, 1884 et 1907. — Réorganisation de la Juridiction prudhomale de façon à donner aux ouvriers une justice expéditive, peu coûteuse avec toutes les garanties d'indépendance et de compétence.

1894. — Création de caisses de secours et de retraites aux ouvriers mineurs.

1894, 1896. — Lois sur les habitations à bon marché facilitant aux ouvriers l'accession à la propriété.

1898, 1902, 1905. — Lois sur les accidents du travail assurant aux ouvriers victimes d'accidents une indemnité en rapport avec la gravité de l'accident même en cas de faute de l'ouvrier.

En 1899. — La loi sur les accidents du travail a été étendue aux accidents agricoles causés par les moteurs inanimés, et, en 1906, aux accidents survenus dans toutes les exploitations commerciales. Une autre loi a déterminé les opérations de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents.

1899. — Extension et protection des Sociétés de Secours mutuels et majoration des pensions de retraites pour la vieillesse. — Octroi de subventions aux Sociétés coopératives de production.

1893. — Admission des Sociétés ouvrières au concours pour l'adjudication des travaux de l'Etat sans versement de cautionnement et octroi de subventions aux dites sociétés.

1893, 1894, 1900. — Lois et décrets indiquant les mesures d'hygiène et de salubrité dans les établissements industriels et imposant l'obligation de fournir des sièges aux femmes occupées dans les magasins.

1902, 1904. — Extension des mesures d'hygiène par la réglementation de l'emploi de la céramique.

1904, 1906. — Décret et arrêté fixant les conditions du couchage du personnel pour arrêter le développement de la tuberculose.

1901, 1903. — Lois sur l'assistance judiciaire profitable aux ouvriers seuls et aux indigents.

1895. — Loi sur la saisie-arrêt, limitant la retenue au 1/10^e au lieu du 1/5^e.

1881 à 1901. — Organisation des caisses d'épargne spéciales aux petites bourses.

1892. — Assurance gratuite pour tout français malade privé de ressources et pour les femmes en couches.

1905. — Loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources.

1905. — Loi sur la réduction à deux ans du service militaire pour tous les citoyens français sans exception, loi qui a surtout profité à la classe ouvrière puisqu'au préalable le temps de service était de trois ans avec de nombreuses dérogations pour les classes riches; dérogations dont les ouvriers ne pouvaient alors profiter.

1903. — Loi sur le repos hebdomadaire.

Nous ne citons pas des lois d'ordre purement politique; nous oublions même de parler de l'impôt sur le revenu, voté par la Chambre, et des retraites ouvrières dont la discussion sera incessamment appelée.

Mais les réformes que nous publions ci-dessus ne constituent-elles pas un actif important au compte de la République ?

Quel est le régime cher à Vindex et aux confrères du *Libertaire* qui pourra établir pareil bilan ?

La République a encore à faire beaucoup, c'est entendu, mais elle le fera et cela sans s'effrayer des injures des libéraux et des cléricaux unis.

LOUIS BONNET.

Palmas académiques

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM. Aillet, directeur de l'école primaire supérieure de Luzech.

Docteur Darquier, médecin-adjoint au lycée de Cahors.

Roques, inspecteur d'académie à Cahors.

Sont nommés officiers d'académie :

MM. Bernay, instituteur public à Fargues.

Berthomieu, répétiteur au lycée de Cahors.

Linol, directeur d'école annexe de l'école normale de Cahors.

Marty, commis d'inspection académique à Cahors.

Pezet, professeur d'agriculture au collège de Figeac.

Nous adressons de vives félicitations aux nouveaux promus.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de M. Varennes (mise en tête de l'ordre du jour de la rentrée des Chambres, le projet de réforme électorale), tous les députés du Lot ont voté pour.

Sur la première partie de l'ordre du jour de confiance de M. Malvy, tous les députés du Lot ont voté pour.

Sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Malvy, ont voté pour : MM. Bécays et Malvy. M. Munin-Bourdin s'est abstenu. La Chambre a adopté par 284 voix contre 177.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Malvy, tous les députés du Lot ont voté pour.

Lycée Gambetta

Encore un brillant succès pour notre vieux Lycée.

Il compte 36 admissibles au Baccalauréat.

Ce sont :

1^{re} A. — Latin-grec : MM. Aegerter Christian, d'Étiveaud Pierre, Paumés Eugène.

1^{re} C. — Latin-sciences : MM. Guary François, Pélissier Maurice, Soulié Pierre.

1^{re} D. — Sciences-langues : MM. Cassan Georges, Castan Pierre, Course Jean, Calou Gabriel, Holzer Charles, Piraudeau Louis, Pignat Lucien, Rames Fernand, Réquiraud Charles, Sarny Rémy, Soulacroup Raoul, Chambran Jacques, Vieillescazes Henri.

2^e Partie. — Mathématiques : MM. Barde Henri, Cagnac Léon, Carle Victor, Delbrel René, Delpon Arthur, Mazellé Pierre, Moles Marcel, Musso Robert, Réjeaud Jean.

2^e Partie. — Philosophie : MM. Bruges Claudius, Cubaynes Maurice, Lescale René, Monsou Francis, Nadaillac Charles, Peyralbe Elie, Peyrissac Georges, Vinel Roger.

De plus l'élève Soubrié Ernest vient d'être admis au Concours des Directeurs avec le n° 60, et l'élève Creyssejac Cyprien, au Concours des Postes avec le n° 80 sur 500 admis.

Collège de Filles

La distribution solennelle des prix aux élèves du Collège de jeunes filles aura lieu le samedi 24 juillet, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Roques, inspecteur d'Académie.

Perception

Par arrêté du ministre des finances, M. Emery, percepteur numéraire est nommé à la perception de Cajarc (4^e classe).

Postes

Par arrêté, M. Lecout est nommé facteur des postes à Martel.

Assistance publique

Par arrêté de M. le président du Conseil en date du 13 juillet courant, la médaille d'honneur de l'Assistance publique a été décernée à M. Hullo, sous-inspecteur du département du Lot.

Nous adressons à M. Hullo, nos sincères félicitations.

Éducation physique

Dans le *Gymnaste*, moniteur officiel de l'union des sociétés de Gymnastique de France, nous relevons avec plaisir le nom de Mademoiselle S. Bardyère, professeur de Gymnastique au Collège et à l'école Normale de Cahors, qui après l'examen du 13 mai, a été admise à suivre le cours supérieur d'éducation physique, du 6 au 28 septembre, au lycée Janson-de-Sailly, à la suite duquel auront lieu les épreuves finales, le 4 octobre, au lycée Louis-le Grand.

Voir nos Dépêches en 4^e page

Le 14 juillet à Cahors

La fête du 14 juillet a ramené le beau temps qui avait disparu dès le lendemain des fêtes de juin : dans tous les cas, le soleil qui depuis plusieurs semaines n'avait daigné paraître, chassa la pluie, comme pour permettre de célébrer le 14 juillet.

Et ainsi que tous les ans, la fête nationale a obtenu, à Cahors, un vif succès. Sur les boulevards, mardi soir, une foule énorme circulait pour assister au défilé de la retraite aux flambeaux et au concert donné devant l'Hôtel de Ville par l'excellente fanfare municipale et par les élèves des écoles laïques.

La retraite aux flambeaux fut exécutée par la musique du 7^e, que suivait une nombreuse escorte de population : elle parcourut les rues de la ville et fit entendre un de ses meilleurs morceaux devant la Préfecture, le monument Gambetta et l'Hôtel de Ville brillamment illuminés. Puis, l'Avenir Cadurcien, la Diane

Cadurcienne, sous la direction de M. Rivière, et les élèves des écoles laïques, sous la direction de M. Lacoste, donnèrent un excellent concert jusqu'à 11 heures.

Le 14 juillet

À 7 heures du matin, la fête fut annoncée par les bombes et par les sonneries des cloches, et à 8 heures, aux sons d'un pas redoublé entraînant, notre beau régiment quittait la caserne et prenait position le long des boulevards, pour la revue.

La tribune officielle placée, face aux troupes, était aussitôt occupée par les autorités administratives et municipales.

M. le colonel Rocca passa devant le front des troupes et mettant pied à terre précéda à la cérémonie de la remise des décorations.

À 9 heures, le régiment, après un beau défilé, regagnait la caserne, pendant que la foule se rendait sur la place Rousseau pour assister au jeu du mât de cocagne.

Puis, à 10 heures, eut lieu à la mairie le couronnement des deux rosiers, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance.

L'après-midi, dès 2 heures, trouva réunie sur la place Thiers une affluente énorme de spectateurs qui tenaient à assister aux courses de bicyclettes. Nombreux étaient les concurrents qui prirent part à ces intéressantes courses.

Les courses nautiques obtinrent également un vif succès : les amateurs et les jeunes équipiers de l'Aviron firent preuve d'une rare énergie ; aussi les braves ne leur furent pas ménagés.

Mais un autre spectacle tout à fait gracieux et charmant succéda aux belles réjouissances vélocipédiques et nautiques : sur les allées Fénélon, aux accents d'un excellent orchestre composé de musiciens de l'Avenir Cadurcien, les jeunes bébés gambadaient, essayant d'esquisser parfois de menus entre chats à la joie des papas et des mamans surveillant avec attention les ébats des tout petits.

Mais les attractions prirent fin, l'heure du dîner sonna et chacun rentra à la maison pour se reposer des longues promenades de la journée et prendre le repas familial, en attendant la fête de nuit.

Un temps clair, un ciel brillant d'étoiles et les superbes illuminations des monuments, des principaux établissements publics, permirent à la population de profiter d'une belle soirée et d'intéressantes attractions.

Le feu d'artifice avait été supprimé cette année, mais le cinéma le remplaça presque avantageusement.

Dans tous les cas, de 9 heures à 11 heures une foule énorme qui se pressait sur la place d'armes et sur les boulevards admira plusieurs magnifiques films que possède M. Artigal.

Le spectacle fut beau et intéressa vivement la foule qui aussitôt après le « bonsoir » traditionnel adressé par la direction du cinéma, se rendit sur les allées Fénélon où depuis 10 heures 1/2, les couples tourbillonnaient aux sons d'un excellent orchestre composé des musiciens de l'Avenir Cadurcien.

Ce n'est que tard dans la nuit que prit fin la fête du 14 juillet qui, nous pouvons le dire, a obtenu un vif succès.

Nos félicitations à tous les organisateurs et à toutes les sociétés locales qui ont bien voulu leur leur concours dans l'intérêt et pour la satisfaction de la population.

ASSOCIATION GÉNÉRALE

des sous-agents des Postes et Télégraphes
Groupe du Lot

Mercrdis 14 juillet, une réunion des sous-agents des Postes et Télégraphes, dans une salle du Collège des jeunes filles ; un grand nombre de sous-agents, venus de tous les points du département y assistaient. Avant l'ouverture de la séance, le camarade Réal, secrétaire du groupe, prend la parole et remercie les camarades d'être venus à cette réunion, prouvant ainsi la solidarité qui existe entre les sous-agents.

Ensuite le secrétaire ouvre la séance et constitue le bureau :

Président de séance, Garry, facteur-receveur à Gignac.

Assesseurs, Filhol, facteur rural à Duravel et Soustre, facteur des télégraphes à Cahors.

Le procès-verbal a été voté à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection pour le renouvellement du secrétaire-président et du trésorier-receveur.

Ont été réélus à l'unanimité : Réal, gardien de bureau à Cahors et Castagné, facteur-receveur à Arcambal.

On procède à l'élection de deux candidats pour le Congrès de 1909 ; ont été élus : Bru, facteur rural à Cajarc, 63 voix et Calassou, facteur rural à Soturac, 62 voix.

Suppléants : Castagné, facteur-receveur à Arcambal et Tauran, facteur de ville à Cahors.

Le Banquet

À l'issue de la réunion, les sous-agents se sont rendus à l'hôtel du Midi où a eu lieu le banquet sous la présidence de M. Chambran, receveur principal représentant M. le directeur. À la table d'honneur étaient assis M. Vachal, secrétaire général de la préfecture, M. Darquier, maire de Cahors, Réal, secrétaire du groupe, Castagné, trésorier, Bru et Calassou, délégués.

Le menu fut excellent et fort goûté des convives. La plus grande gaieté ne cessa de régner durant tous les repas.

Au dessert, M. Vachal, secrétaire général, au nom de M. le préfet, prononce une superbe allocution et avec l'élégance de langage qui lui est familière, se montre tout heureux d'avoir été associé à cette fête et de se trouver au milieu d'humbles et vaillants serviteurs de l'Etat et dit les bienfaits que ne cesse de prodiguer le gouvernement de la République envers tous les employés de l'administration postale ; en retour il leur demande de bien servir et faire aimer la République, au cours de leur service journalier. M. le secrétaire général termine en portant la santé de M. le préfet du Lot, de M. Fallières, le vénéré président de la République. M. Vachal fut très vivement applaudi.

M. le receveur principal des Postes, prend la parole au nom de M. le directeur des Postes.

Messieurs,

Appelé par Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes au grand honneur de présider ce banquet, je m'acquiesce de cette agréable mission et je le remercie bien sincèrement de cette haute marque de confiance.

Je remercie également Monsieur le Préfet du département du Lot d'avoir bien voulu se faire représenter à cette réunion par Monsieur Vachal, son sympathique secrétaire général.

Merci aussi à l'aimable M. Darquier, maire de la ville de Cahors, qui, toujours plein de sollicitude pour le personnel, a bien voulu venir hausser de sa présence notre fête de famille.

Merci enfin à vos actifs et intelligents secrétaires et trésoriers du groupe quercinois, MM. Real et Castagné qui sont ou ne peuvent plus dignes de votre confiance.

Après les regrettables crises que nous venons de traverser, je crois de mon devoir de vous féliciter, ici, du zèle et du dévouement dont vous n'avez cessé de faire preuve et grâce auxquels nous avons pu lutter contre la désorganisation momentanée du service postal.

Vous avez, à cette occasion, mérité toute la bienveillance de l'Administration et l'estime du public.

Des voix plus autorisées que la mienne vous ont, en maintes circonstances, retracé la genèse et l'évolution de votre association ; je crois inutile d'y revenir.

Vous avez tous d'ailleurs compris, dès l'origine, l'intérêt que vous pouviez avoir à vous unir et c'est dans un bel élan de solidarité qu'en 1901 vous avez répondu à l'appel de mutuel soutien qu'ont fait retentir des camarades courageux et dévoués.

Depuis, votre force s'est sans cesse accrue ; guidés par des hommes énergiques et sensés soucieux de faire valoir de justes revendications mais soucieux aussi de l'accomplissement des devoirs professionnels, vous avez réussi à former un moyen compact fort de ses droits et concédant de la dignité de sa tâche. Et si quelques-uns ont été victimes de manœuvres louches, s'ils se sont laissés entraîner jusqu'à la révolte, la grande majorité d'entre vous a compris leur faute et vous les avez blâmés.

Je forme les vœux les plus sincères pour que le temps jette le voile de l'Oubli sur ces quelques points noirs de votre histoire et que l'avenir vous assure la réussite de toutes vos espérances.

Les améliorations que vous avez obtenues depuis 8 ans sont nombreuses. Est-ce dire que vous devez désormais rester inertes ?

Non sans doute, vous pouvez encore perfectionner en bien des points votre condition sociale ; vous y parviendrez par la force née de votre union et qui grandira avec elle.

N'oubliez pas que le gouvernement de la République, tout en s'efforçant de vous donner des gages matériels et moraux de la sollicitude dont il vous entoure, est limité par les ressources budgétaires.

Reconnaissez avec moi que malgré les lourdes charges qui pèsent sur le pays, de nouvelles améliorations sont accordées chaque année à toutes les catégories de notre grande famille postale.

Celle des sous-agents n'est jamais oubliée.

Au budget de 1909, pour ne parler que de celui-là, le Parlement a voté une somme 150.000 francs destinée à améliorer la situation de ceux qui, par suite du relèvement des nouveaux traitements minima, se trouvent en état d'infériorité par rapport à leurs collègues entrés dans l'administration après eux.

En présence de tant de témoignages d'intérêt et de bienveillance de la part du Gouvernement, je vous demande de continuer à lui prouver votre reconnaissance par le dévouement le plus absolu à vos devoirs professionnels, le respect de la discipline et l'amour de la République.

Votre gratitude doit également aller au chef actuel de notre grande administration, à notre juste et éminent sous-secrétaire d'Etat qui ne néglige aucune occasion pour vous témoigner sa haute sollicitude et faire l'éloge de vos qualités.

En terminant, je crois être l'interprète de tous, Messieurs, en portant un toast à Monsieur Simyan, sous-secrétaire d'Etat, à Monsieur le Préfet du département du Lot, à Monsieur le maire de

la ville de Cahors et à Monsieur Morel, notre sympathique et bienveillant directeur.

Je bois à votre santé et à celle de vos familles, chers amis et je vous convie, en ce jour anniversaire de la prise de la Bastille, à crier avec moi :

Vive la République !

M. Darquier prend ensuite la parole.

Il dit qu'il est heureux et bien flatté de se trouver au milieu de cette corporation d'humbles et dévoués serviteurs de l'Etat : « n'êtes-vous pas les messagers de nos joies et de nos douleurs. Le gouvernement tiendra toujours compte de votre dévouement. »

Je vous demande de lui prouver votre gratitude par le dévouement absolu à vos devoirs professionnels, le respect de la discipline et l'amour de la République. »

Je bois à la santé de vous tous et de la République.

De chaleureux applaudissements saluent ces dernières paroles.

Enfin la parole est donnée ensuite à M. Réal, secrétaire du groupe : il remercie M. Vachal, secrétaire général ; M. le Receveur Principal des Postes et M. Darquier, maire de la ville de Cahors, d'avoir haussé par leur présence ce modeste banquet des sous-agents et les assure, au nom du groupe, que tous sont dévoués à leurs devoirs professionnels, respectueux envers leurs chefs et d'un attachement inébranlable au gouvernement républicain. (Applaudissements.)

Le banquet prit fin au milieu des joyeuses chansons et des cris de vive la République démocratique et sociale !

Au cours de la Fête, les sous-agents adressèrent à M. le ministre et M. le sous-secrétaire d'Etat le télégramme suivant :

« Les membres du groupe quercinois, des sous-agents des Postes et Télégraphes, réunis en assemblée générale le 14 juillet, à Cahors, adressent à M. Barthou et à M. Symian, sous-secrétaire d'Etat, l'assurance de leur entier dévouement à leur devoir professionnel et de leur attachement à la République démocratique et sociale. »

Le secrétaire, RÉAL.

Réponse de M. le ministre et de M. le sous-secrétaire d'Etat.

« Ministre et sous-secrétaire d'Etat postes et télégraphes à Président groupe Quercinois des sous-agents postes et télégraphes Cahors. »

« Très sensibles aux sentiments exprimés dans votre dépêche de ce jour, vous prie être vos interprètes près membres de votre groupe pour leur adresser vos remerciements. »

Distinctions honorifiques

À l'occasion du 14 juillet, la médaille d'honneur du travail a été décernée aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

M. Laur, Baptiste, typographe à l'imprimerie Marmiesse à Cahors.

M. Chasseing Julien, chauffeur retraité de la Compagnie d'Orléans à St-Denis-près-Martel.

Prisons

Mme Sézal, femme du gardien chef de la prison de Gourdon, est nommée surveillante dans cet établissement en remplacement de Mme Bartoli.

CINÉMA PATHÉ

Demain Dimanche le Cinéma Pathé nous donnera au Jardin des petits Carmes une seule représentation de « La Peur », mimodrame de Michel Carré, joué par M. Desfontaines, si apprécié du public.

L'Aspirateur, d'un comique amusant, « La Borne » drame : en résumé excellente, soirée à passer.

Musique du 7^{me} de Ligne

PROGRAMME DU 18 JUILLET 1909

Marche du Songe Mendelshon.
Déjanire Saint-Saëns.

a) Prélude du 1^{er} acte.
b) Prélude du 2^e acte.
c) Marche du cortège.

Le Fremesberg. Nizlaw Kozmama.
Légende Instrumentale avec adjonction de Soli et Chœurs.

a) Arrivée des Chasseurs.
b) Prière des Chasseurs.
c) Départ des Chasseurs.
d) Scène Champêtre.

e) Tempête.
f) Prière des Moines.
g) Te Deum. Apothéose.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

LE FREMESBERG est une composition de musique légère et amusante. L'auteur a voulu commenter musicalement différents épisodes d'une Chasse à courre :

Les Chasseurs arrivent. adressent une prière à leur patron St-Hubert et se mettent en route ;

Ils réveillent, en le traversant, un village encore endormi ; résultat : Scène Champêtre durant laquelle on entend la Chasse s'éloigner ;

Un orage éclate sur tout ce monde, si terrible, que les Moines du couvent invoquent le Tout-Puissant ;

Enfin, l'orage s'apaise ; La Chasse revient ; Chants d'actions de grâce. Le Soleil renaît.

Il n'y a pas, en Europe, d'orchestre militaire qui n'ait exécuté cette pièce à laquelle tous les publics, unanimement, ont fait grand succès.

La Musique du 7^{me} en donnera une audition particulière avec adjonction de Soli et de Chœurs (voix d'homme).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 Juillet

Naissances

Séguy, Pierre-Edouard-Pascal, boulevard Gambetta, 24.

Bach, Paul-Pierre, rue Labarre, 56

Barquin, Paul-Gabriel, rue Mascoutou, 20.

Lade, Anne-Marie-Antoinette, rue Ste-Barbe, 21.

Publications de Mariage

Soriac, Albert, garçon boulanger, et Izard, Marie-Louise, couturière.

Joubert, André, sergent-fourrier au 7^e de ligne, et Garrigou Marie-Louise, s. p.

Jardin, Georges-Augustin-André, employé au Comptoir d'Escompte, et Delfau, Marie-Thérèse, s. p.

Lugan, Alexandre, employé au lycée, et Combes, Joséphine-Noëlie, débitante de boissons.

Jean-Baptiste dit Milhet, Marcol, industriel, et Nadal, Marcelle-Marie-Alice-Fernande, s. p.

Mariages

Quercy, Georges-Gaston, élève en pharmacie, et Dégan, Marie-Louise-Antoinette, robeuse.

Ballagou, Joachim, employé au chemin de fer, et Séguy, Maria, robeuse.

Soulié, Urbain, cultivateur, et David, Noëlie-Antoinette, s. p.

Soulié, Elie, employé au chemin de fer, et Theil, Pauline, fille de service.

Périès, Edouard, terrassier, et Rauffet, Ernestine, s. p.

Décès

Conquet, Yvonne, 7 ans, rue Bouscarat, 2.

Bach, Paul-Pierre, 24 heures, rue Labarre, 56.

Sahut, Marie, veuve Molinier, s. p., 61 ans, rue St-James, 2.

Iches, Marie-Denise, 14 mois, rue Mascoutou, 22.

Service des pharmacies

Le service des Pharmacies sera assuré dimanche 18 Juillet, par la Pharmacie de la CROIX-ROUGE, en face le Théâtre.

Voyagez économiquement

Il semble quelque peu paradoxal de prétendre que l'on peut voyager économiquement, attendu qu'il est établi que les voyages coûtent fort cher. Il existe cependant divers moyens de voyager économiquement.

Aujourd'hui, toutes nos grandes compagnies de chemin de fer s'ingénient à attirer les voyageurs en accordant de fortes réductions sur les billets ordinaires pendant la période des vacances. Pour un prix modique, on se rend aujourd'hui sur nos plages les plus fréquentées ou dans les stations thermales les plus réputées, mais encore faut-il connaître les différentes catégories de billets.

Les « Guides Conty » vous tireront d'embarras à ce sujet. En dehors des renseignements sur les billets, vous trouverez dans chaque guide, une multitude de renseignements pratiques sur toutes les localités décrites : excursions, curiosités, prix des hôtels, etc.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.

Les « Guides Conty » dont le prix est des plus minimes, sont en vente chez tous les libraires, les bibliothèques des gares, agences de voyages et à l'Administration des Guides Conty, 37, rue Bonaparte, Paris (6^e). Envoi franco du catalogue sur demande.



Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 16 Juillet 1 h. 38 s.

A la Chambre

On croit que le débat sur la marine finira aujourd'hui à la Chambre qui tiendra probablement une séance de nuit.

En Perse

Une dépêche de Téhéran annonce que les révolutionnaires occupent entièrement la ville : le shah s'est réfugié à la légation de Russie.

Le dirigeable

« Ville de Nancy »

Le dirigeable « Ville de Nancy » a quitté Sartrouville ce matin à 4 heures 30 pour aller à Nancy. Il n'était pas encore arrivé à 1 heure.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 17 Juillet, 7 h. 30 m.

Contre la marine

M. Doumer a distribué dans la soirée un rapport écrasant contre l'Administration de la marine : il accuse M. Picard de n'avoir rien fait pour arrêter le désordre et la désorganisation et il conclut que la marine est une proie offerte à qui voudra la prendre.

Le dirigeable

« Ville de Nancy »

Les aérostiers militaires ont campé cette nuit près du dirigeable « Ville de Nancy » dont la position serait dangereuse par suite du mauvais temps.

M^{me} Steinheil

en cour d'assises

M^{me} Steinheil comparaitra le 30 novembre devant la cour d'assises de la Seine.

A Salonique

M. Alexandros, secrétaire du Consulat de Grèce à Monastir a été arrêté à sa descente du train à Salonique ; il était porteur de documents établissant la complicité du gouvernement grec dans l'agitation de la Macédoine.

Les affaires du Maroc

Le bruit court à Madrid que le roi Alphonse renoncerait à son voyage à Cannes ; ce voyage dépendra des événements de Méliila.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Cahors

Fête nationale. — Comme par le passé cette fête a été dignement célébrée par la municipalité d'abord et par le plus grand nombre de bons républicains.

Le pavement de la mairie et son illumination méritent une mention spéciale. Avec un goût exquis, les lampions aux formes bizarres et toutes nouvelles, les verres en couleur et les lanternes de toute sorte formaient un ensemble féérique.

Quant au feu d'artifice, il ne sera tiré que dimanche soir afin que la fête soit plus durable et plus complète.

Calvignac

Conseil municipal. — Nous apprenons avec regret la décision prise par M. Theil, maire et 4 conseillers municipaux de notre commune, qui viennent d'adresser à M. le Préfet, leur démission.

Une divergence de vues a provoqué cette séparation qui, nous l'espérons bien, ne sera que provisoire.

Excellents républicains, M. Theil et les 4 conseillers municipaux démissionnaires comprendront combien est pénible, pour tous ceux qui les connaissent, la décision qu'ils ont prise.

Nombreaux, en effet, sont les regrets provoqués par une pareille détermination qui, si par cas était définitive, ce que nous ne croyons pas, pourrait réduire nos adversaires qui ne comptent le succès que par la division de nos amis.

Espérons que tout s'arrangera.

Puy-l'Evêque

Comice agricole. — MM. les membres du comice agricole du canton de Puy-l'Evêque sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain, 18 juillet dans la grande salle de la mairie.

Ordre du jour : Concours de 1909 ; nomination des commissaires ; versement des cotisations ou encaissement par la poste au 11 juillet.

Saint Géréy

Nomination. — Nous apprenons la nomination de M. Raymond Croq, maire de Bouziès-Haut, en qualité de ministre public près le tribunal de simple police du canton de Saint-Géréy.

Sincères félicitations.

Esclauzels

Mardi 6 juillet ont eu lieu à St-Géréy les examens du certificat d'études primaires : Sur 29 candidats, 24 ont été déclarés admissibles.

Dans cet examen, notre école de garçons a fourni son contingent. Sur 4 élèves présentés, 4 ont été reçus. Ce sont MM. Conquet Paul, Courréjou Philippe, Joulas Albert, Talon Marcel.

Aux candidats et à leur dévoué et sympathique instituteur, M. Georges Fournié, nous offrons nos plus sincères félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindres. — Opérations probables pendant la semaine du 18 au 24 juillet.

Répandage et cylindrage sur le chemin de Grande Communication n° 40 entre Saint-Céré et Laboisse.

Répandage et cylindrage sur le chemin de Grande Communication n° 5 entre Saint-Céré et Siramon.

Figeac, le 15 juillet 1909.

L'Agent-Voyer d'arrondissement, NIGOU.

Cajarc

Distribution des prix aux écoles laïques. — Il paraîtrait que le très cléricale adjoint au maire de Cajarc, le docteur Vernet, aurait demandé à bénéficier de la circulaire de juin de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui confère au maire de la commune la présidence de la distribution des prix des écoles laïques.

Certainement, M. le Ministre croyait pas possible une semblable application, convaincu que les maires, dont les idées sont diamétralement opposées aux idées laïques, auraient la pudeur de refuser cet honneur, refus que cette même circulaire prévoit.

C'était mal connaître ses adversaires. Mais que penser d'une pareille demande ?

Etre l'ardent défenseur de l'école des Frères, pardon, de l'école libre, présider leur distribution des prix, contresigner leur diplôme de fin d'études, favoriser le patronage catholique de Cajarc, qui a pour but de détruire l'œuvre de l'Instituteur, et oser demander également la présidence des écoles laïques, c'est tout simplement de l'audace.

M. l'adjoint Vernet aura ce jour-là, l'occasion qu'il n'avait pas revêue (puisqu'il tout récemment encore il demandait au conseil municipal la suppression des crédits pour l'achat des livres de prix, et partant la suppression des distributions de prix), de rectifier l'enseignement donné par nos maîtres. Il aura le loisir d'expliquer à nos jeunes enfants, à l'instar du Père Lorrain, que la Révolution Française, proclamant les Droits de l'homme et du Citoyen est un accident fâcheux de notre histoire. Oser une autre interprétation serait s'attirer les foudres romaines et la condamnation par les tribunaux ecclésiastiques, dont M. Vernet se réclame comme justiciable.

Les pères de famille de Cajarc, ayant leurs enfants chez les instituteurs, espèrent qu'un pareil affront à l'enseignement laïque n'aura pas lieu et comptent sur la sollicitude gouvernementale pour qu'une pareille comédie ne puisse se produire.

Aynac

L'abondance des matières, nous oblige à remettre au prochain numéro, le compte rendu de la fête du 14 juillet.

Arrondissement de Gourdon

Soulois

Gentil essai. — Pour tuer le temps et me tenir au courant des trésors de la littérature de la gent d'église, je lis quelquefois les journaux la *Défense* et la *Croix du Lot*. Dimanche dernier je n'ai pas perdu mon temps ; sous la rubrique (X... près Labastide-Murat), j'y ai cueilli une perle sur le compte de jeunes institutrices qui seront toutes surprises, les pauvrettes, d'avoir aguchié à éperdument les sens juvéniles de quelque fidèle de sacristie qui s'est trouvé sur leur passage.

Paste ! M. Pamoy, comme vous vous pâmerez vite en voyant du beau sexe et comme vous trouvez les mots qui peignent si bien votre état d'âme de puritain. Oyez « les feux incendiaires et dévastateurs jaillissant des noires ou claires prunelles des belles inconnues... lorsque passa l'émonstillant froufoutant (sic) essaim... dont les jolis yeux noirs ou bleus — quelle précision ! — d'un seul de leurs regards assassinaient un homme à quarante pas plus sûrement que le bandit des Abruzzes avec son épingle ».

Diantre ! Diantre ! Quel Mississippi pourra jamais éteindre ce volcan allumé si soudainement par ces jolies institutrices qui n'en peuvent mais. Ah ! Mesdemoiselles, que ne prenez-vous des cornettes pour cacher vos gracieux minois qui sont coupables de tant de méfaits, et surtout, pour apprendre à vos élèves des orèmes, au lieu de l'histoire naturelle et de l'évolution successive des plantes et des animaux ; ou bien, pour les punir de la moindre pécadille, que ne les asseyez-vous pas sur des poêles presques rouges, ne leur faites-vous pas faire des croix de langue sur le parquet recouvert d'immondices, manger de la bouse de vache et ne les faites-vous pas débrouiller avec de l'urine, comme l'ont fait si évangéliquement vos collègues de l'enseignement religieux dans certains couvents ?

Alors, vous ne seriez plus les éducatrices brevetées du « gouvernement » ni les « fraies émoules de la boîte de l'école normale où l'on s'amuse si bien ». Ça vous apprendra à être proprettes, à vous habiller chez les bons faiseurs de la Capitale, pour troubler les cours tendres de nos jeunes séminaristes.

Si j'étais mari d'une jeune et jolie

femme, ou simplement père d'une jeune fille de la pastorale « bourgade » de X., je me méfierais des déclarations enflammées de ces gens d'église possédant à un si haut degré les termes séduisants et corrupteurs de Lovelace.

C. MOY.

Salviac

Succès. — Nous apprenons avec plaisir le succès de Mlle Marthe Rigal, élève de l'Ecole normale d'institutrices de Cahors, aux examens du brevet supérieur.

Fêtes. — Programme des fêtes des 24, 25 et 26 juillet.

Samedi 24 juillet. — 6 heures du soir, annonce des fêtes par un joyeux carillon et salve de vingt et un coups de canon. 9 heures du soir, retraite aux flambeaux par la fanfare les Enfants de Salviac.

Dimanche 25 juillet. — 5 heures, nouveau carillon, nouvelles salves, 11 heures, parcours de la ville en fanfare, 1 heure, réception des Sociétés musicales au fond de la ville, 1 h. 30, entrées dans la ville, en musique, des fanfares et harmonies, 2 heures, grand festival artistique avec défilé des Sociétés ; kermesse, 2 h. 30, exécution d'un superbe morceau d'ensemble par cent cinquante exécutants. De 3 heures à 6 heures, brillant concert sur divers points de la ville. 6 heures, défilé de toutes les Sociétés. 8 h. 30, riches illuminations, embrasement de la ville et de deux superbes arcs de triomphe. 9 heures, superbe feu d'artifice au faubourg du Barry. 9 h. 30, retraite aux flambeaux et aux feux de bengale. 10 heures, grande bataille de confettis et serpentins ; bal populaire sous la halle. Minuit, quadrille infernal, apothéose ; grande farandole et adieux aux Sociétés.

Lundi 26 juillet. — De 2 heures à 6 heures, jeux de toutes sortes sur les diverses places de la ville : jeu des petits gourmands, la cruche cassée, mat de cocagne, la poêle, la seringue ; concours de beauté ; courses de femmes avec seaux ; grandes courses vélocipédiques, cantonales et interrégionales. Le soir grand bal.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Réunion

L'assemblée générale trime-trielle de l'Union Compagnonnique du Tour de France et Société Protectrice des Apprentis, a eu lieu dimanche dernier, au siège social, rue Waldeck-Rousseau.

Les comptes présentés ont été approuvés et on a procédé au renouvellement du bureau de la Société Protectrice des Apprentis. Le vote a donné les résultats suivants :

Président : Laville Félix ; vice-président : Lagard Pascal ; trésorier : Dubert Emile ; secrétaire-adjoint : Briant Albert ; secrétaire : Calagué Charles ; secrétaire-adjoint : Cabanes Renaud.

Ont ensuite été désignés comme professeurs aux Cours professionnels du jour et du soir :

1^o pour la fonderie : MM. Roquecave Gabriel, Calagué Charles, Cabanes Renaud, Dubert Emile.

2^o pour les tours à métaux : M. Briant Albert.

3^o pour la forge : M. Denuc François. Le nouveau bureau élu pour trois années apportera toute sa bonne volonté pour accomplir sa mission, et se rendre aussi utile que possible à la jeunesse ouvrière.

Enfin l'assemblée désigne, à l'unanimité, pour représenter la section de Fumel au Congrès quinquennal qui aura lieu à Tours en septembre, M. Laville, comme délégué titulaire et M. Cantagrel aîné, comme délégué suppléant.

Bibliographie

Il faut lire, dans le dernier numéro des *Annales* les curieux fragments du général de Galliffet, qui vient de mourir, et son portrait, très finement tracé par Henri Lavedan. L'actualité est toujours en honneur dans ce vivant magazine de la famille, et, sous la signature de ses éminents collaborateurs : Emile Faguet, Jules Bois, Léopold Mabileau, Adolphe Brisson, Yvonne Sarcay, Emile Barr, Jean Carrière, Max de Nansouty, Sergines, Chrystale, etc., on y trouve un reflet de tous les événements littéraires, dramatiques et scientifiques de la semaine. De nombreux documents illustrés accompagnent ces articles et d'humoristiques dessins d'Abel Faivre y jettent cette semaine, une note particulière d'esprit et de gaieté.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1913^e livraison (17 juillet 1909).

Le dernier des Castel-Magnac, par H. de Charliou. — L'âne protecteur des mines, par L. Viator. — Le cinématographe appliqué à la tactiographie, par Frédéric Dillaye. — Carmontelle, par Marc Barry. — L'oncle Million, par Julie Borias. — Animaux bizarres, par P. Vincent.

Abonnements, Franco : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 1886, du 17 juillet 1909.

Appareil respiratoire à oxygène liquide, par R. Villers. — Identification des eaux minérales par l'aquamétrie, par Edmond Bonjean. — La plus grande drague du monde et les travaux de La Mersey, par R. Bonnin. — L'examen microscopique des

papers, par A. H. — Industrie du mica dans l'Inde, par L. de Launay. — Les grains et les orages, par J. Loisel. — Les yeux artificiels, par Jacques Boyer. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil. — Le monogramme colonial néerlandais, par Henri Deherain.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

Bulletin Financier

Paris, le 16 Juillet

Le marché est totalement dépourvu d'animation, mais la tendance en général reste assez satisfaisante.

La Rente française, cependant est faible à 97,52.

Les fonds russes sont bien tenus. Le 3 0/0 1891 s'avance à 74,60, le 1896 à 73,89,95.

L'Extérieure espagnole progresse à 98 et le Turc à 93,70. Le Portugais se représente à 82,65.

Dans le groupe des chemins français, L'Est se négocie à 901, le Lyon à 1280 et le Nord à 1688.

Parmi nos sociétés de Crédit, la Banque de France s'inscrit à 4220, la Banque de Paris à 1625 et le crédit Lyonnais à 1252.

Les obligations 5 0/0 de la ville de Kioto (Japon) sont soutenues à 495.

Les obligations de la compagnie française de chemins de fer de l'Equateur sont demandées à 422.

On nous informe que l'émission des obligations 5 0/0 or de la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'Etat de Sao-Paulo présentée par MM. J. Loste et Co. banquiers à Paris, s'est effectuée avec tout le succès attendu.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté

pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,

Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent insipide et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et »

« fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à »

« du Phosphore de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements »

« ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. »

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de Rhumatismes, de bronchites »

« aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les »

« bronches. »

Docteur OSTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE

et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 15 Juillet 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1 025			0,86	0,78	0,72
Vaches.....	890	613	240	0,85	0,76	0,68
Taureaux...	244			0,75	0,72	0,67
Veaux.....	2.041	1.480	251	0,92	0,80	0,65
Moutons....	11.822	11.689	2.317	1,08	1,05	0,95
Porcs.....	4.631	2.037	»	0,57	0,55	0,52

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, mauvaise sur les veaux et les moutons, bonne sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

INSTRUMENTS AGRICOLES

A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

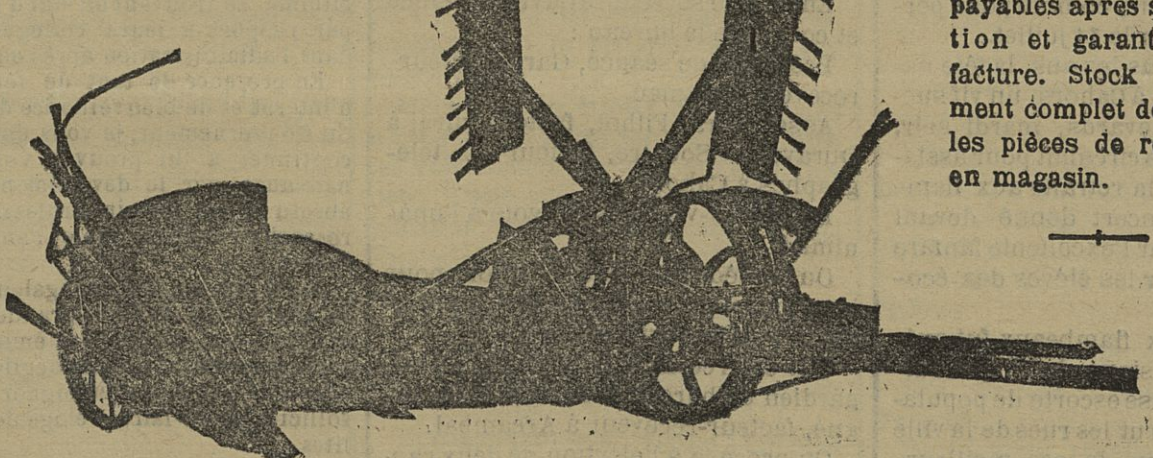
CAHORS

SEUL CONCESSIONNAIRE

de la Grande Marque DEERING

pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.

→ ←



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines DEERING sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Filter, Plano, etc.

Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité, Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Compo-racines, Mottes Planet, Charrues Brabant.

MALADIES NERVEUSES

Si vous voulez avoir des PORCS Gros, Gras, Roses, Toujours de bon appétit, Demandez à votre pharmacien, La poudre Américaine du Dr Jacob. Prix de la boîte 1 fr. 25

Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien,

La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :

pharmacie ARTIGUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX

A CASTELFRANC

TERRES A BON MARCHÉ

en Algérie.

6^{me} VENTE EN AOUT 1909

Le Gouvernement Général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans, sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à remise des trois derniers huitièmes du prix de vente :

179 PROPRIÉTÉS

de 24 à 218 hectares

réparties dans les trois départements.

La vente commencera le 9 Août 1909 à Constantine ; le 22 Août 1909 à Alger ; le 23 Août 1909 à Oran.

Elle sera faite à prix fixe et à bureau ouvert.

On peut se présenter en personne ou par mandataire.

Renseignements, notices et plans à la Direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (Palais Royal) ou dans les Préfectures d'Algérie.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ